BALGRID SA

RAPPORT DE GESTION 2020

SOMMAIRE

B-VALGRID EN BREF

Carte du réseau **2**

Chiffres 2020 **3**

BUTS ET ORGANISATION

Buts **4**

Organes **5**

B-VALGRID EN 2020

Rapport du Conseil d'administration **6**

- Contexte 6
- Notre année 2020 7
- Nos projets 8
- Perspectives 8

COMPTES 2020

Compte de résultat **11**

Bilan **12**

Tableau de trésorerie **14**

Annexe aux comptes annuels **15**

Utilisation du bénéfice **18**

Rapport de l'organe de révision **19**

B-VALGRID SA

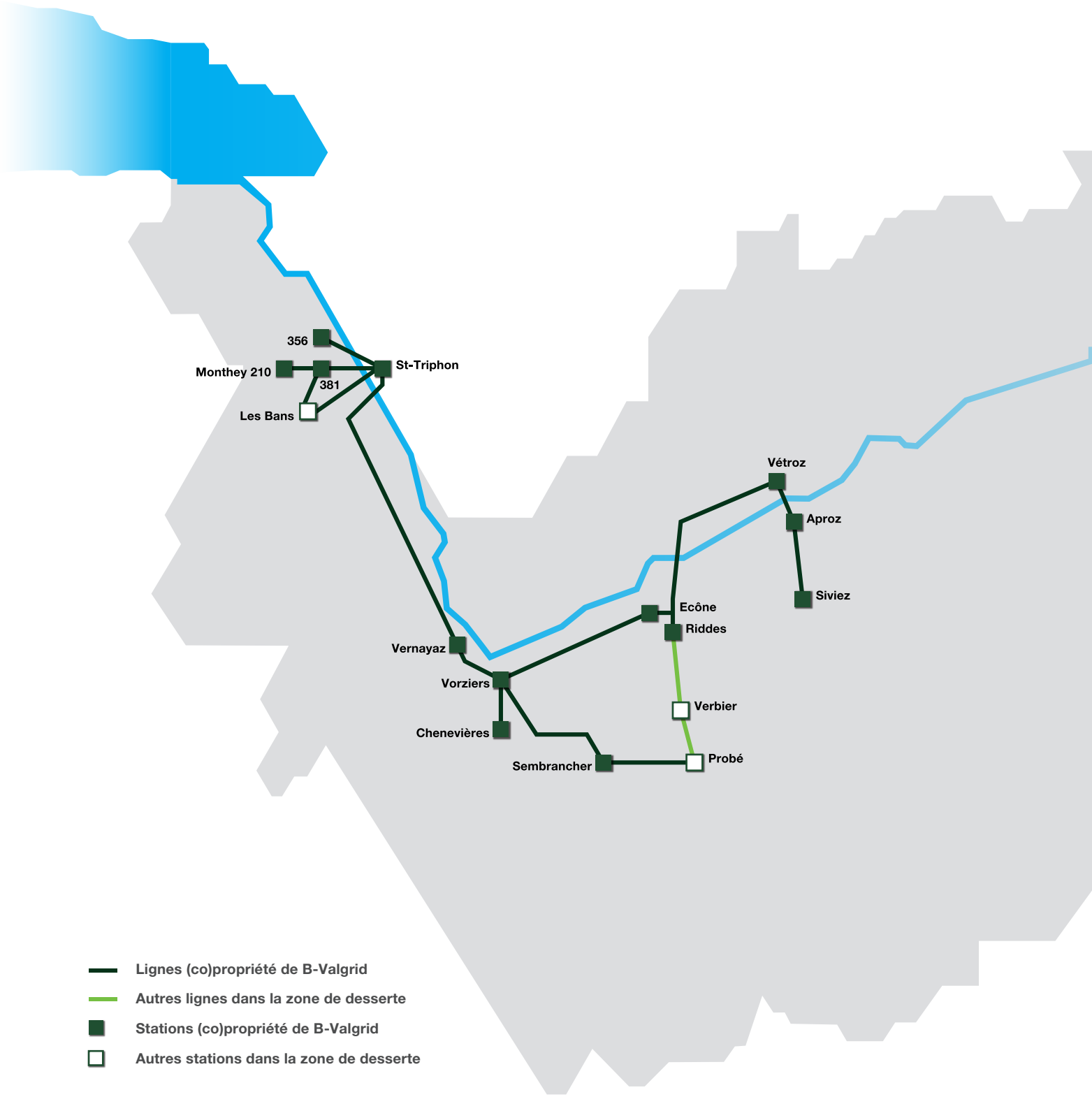
356
Monthey 210
381
St-Triphon
Les Bans
Vétroz
Aproz
Siviez
Ecône
Riddes
Vernayaz
Vorziers
Verbier
Chenevières
Sembrancher
Probé
Lignes (co)propriété de B-Valgrid
Autres lignes dans la zone de desserte
Stations (co)propriété de B-Valgrid
Autres stations dans la zone de desserte

B-VALGRID EN BREF

CARTE DU RÉSEAU ET CHIFFRES 2020

Fondée en	2006
Capital-actions en millions de CHF	12
Kilomètres de lignes et câbles dans la zone de desserte	127
Stations et sous-stations dans la zone de desserte	16
Energie brute consommée dans la zone de desserte en GWh	746
Produits du transit d'énergie en millions de CHF	14.2
Valeur nette des installations en millions de CHF	43.8

B-VALGRID, BUTS ET ORGANISATION

BUTS DE LA SOCIÉTÉ

La société B-Valgrid a été fondée en 2006 dans l'optique d'unifier à terme l'exploitation du réseau suprarégional 65 kV en Valais. Cet objectif a été initié en 2005, par la création de la société Valgrid SA, propriétaire et gestionnaire du réseau 65 kV du Haut-Valais.

De siège social à Martigny, B-Valgrid poursuit les buts suivants:

- L'exploitation d'un réseau électrique Haute Tension (HT) entre Saint-Triphon et Siviez;

- Le développement, le renouvellement, le renforcement, l'entretien et la rénovation de ce réseau.

Les actifs de B-Valgrid comprennent des transformateurs 220/65 kV et 125/65 kV, des lignes 65 kV, des transformateurs 65/16 kV ainsi que des installations afférentes.

ORGANES

Actionnariat
L'actionnariat de B-Valgrid a la composition suivante au 31 décembre 2020:

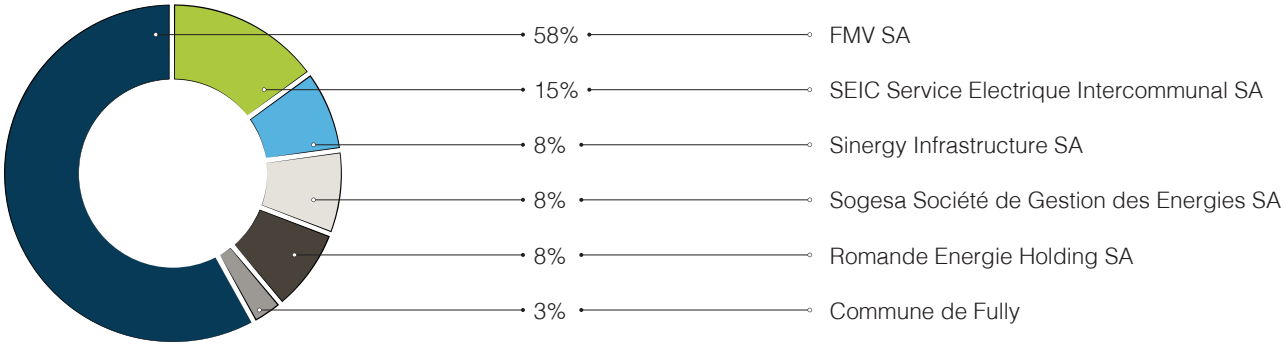

Le capital-actions s'élève à CHF 12'000'000. Il est libéré à hauteur de CHF 11'520'000.

Le Conseil d'administration a la composition suivante au 31.12.2020

Membres	Fonction	Entrée en fonction	Échéance du mandat *
Stéphane Maret	Président, représentant FMV SA	2020	2020
Philippe Délèze	Vice-président, représentant SEIC SA	2006	2020
Patrick Bertschy	Administrateur, représentant Romande Energie Holding SA	2016	2020
Benoît Martinet	Administrateur représentant FMV SA	2019	2020
Joël Di Natale	Administrateur, représentant Sogesa SA	2016	2020
Olivier Salamin	Administrateur, représentant FMV SA	2016	2020
Jérôme Bonvin	Administrateur, représentant FMV SA	2017	2020

* Échéance lors de l'Assemblée générale statuant sur l'exercice cité.

La durée du mandat des membres du Conseil d'administration est de 3 ans.

M. Didier Fournier est secrétaire hors-conseil.

Organe de révision
Les fiduciaires Dini & Chappot SA et Nofival SA à Martigny assument le mandat d'organe de révision de B-Valgrid SA.

La durée de leur mandat est d'un an.

Gestion et exploitation
B-Valgrid SA ne dispose pas de personnel propre. Elle a confié à FMV les mandats de gestion administrative et technique, ainsi que l'exploitation, la construction et l'entretien de ses installations. La direction opérationnelle est assurée par M. Patrick Maret, membre de la Direction de FMV.

B-VALGRID EN BREF

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CONTEXTE

Au niveau fédéral

– Le Conseil fédéral entend renforcer les énergies renouvelables indigènes et ouvrir le marché de l'électricité. Après avoir mené une procédure de consultation durant le printemps 2020 et pris connaissance des résultats de celle-ci, le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et la communication (DETEC) de réunir les révisions de la loi sur l'énergie (LEne) et de la loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEl) en un acte modificateur unique, à savoir une loi fédérale pour un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables, et de lui présenter le message correspondant d'ici le milieu de l'année 2021. Le Conseil fédéral entend dès lors améliorer les conditions-cadres pour le secteur de l'électricité, renforcer la sécurité de planification et créer de meilleures incitations à l'investissement. Les principaux éléments du projet sont les suivants:

- développement de la production indigène d'électricité issue des énergies renouvelables, force hydraulique comprise;
- maintien du plafond fixé à 2.3 ct./kWh pour la part du supplément perçu sur le réseau destinée à l'encouragement des énergies renouvelables;
- introduction d'enchères pour les grandes installations photovoltaïques;
- prolongation du soutien financier par des contributions d'investissement jusqu'en 2035;
- abandon des nouveaux instruments d'encouragement tels que les primes de marché flottantes, qui nécessiteraient davantage de moyens.

Le Conseil fédéral maintient l'ouverture complète du marché de l'électricité dans le cadre de la révision de la LApEl. Les ménages et les petites entreprises doivent pouvoir accéder au marché libre et, le cas échéant, pouvoir revenir à l'approvisionnement de base. Le Conseil fédéral estime que la réorganisation du marché de l'électricité renforcera la production décentralisée d'électricité et permettra ainsi de mieux intégrer les énergies renouvelables dans le marché de l'électricité.

L'approvisionnement de base standard se composera d'électricité suisse provenant à 100% de sources renouvelables.

Le Conseil fédéral tient également à la création d'une réserve de stockage pour assurer l'approvisionnement dans des situations extrêmes extraordinaires.

– Les coûts d'utilisation du réseau sont une composante essentielle du prix de l'électricité. Ils comprennent les coûts d'amortissement du réseau, les coûts d'exploitation et les intérêts calculés. Pour le capital, immobilisé dans les réseaux électriques existants, l'investisseur a droit à un rendement. Celui-ci est fixé sur la base d'un coût moyen pondéré du capital, le WACC (Weighted Average Cost of Capital). Le DETEC a fixé le WACC à 3,83% pour l'année 2021, inchangé par rapport à l'année précédente.

Au niveau cantonal

Dans son rapport « Stratégie du Canton du Valais en tant qu'actionnaire majoritaire de FMV » publié en octobre 2019, le Conseil d'Etat mentionne clairement son objectif de mise en place d'une organisation optimale dans la distribution d'électricité, conforme aux dispositions de la LApEl fédérale et de la LcApEl valaisanne, ceci dans l'intérêt de tous les consommateurs valaisans.

Afin de garantir la sécurité de l'approvisionnement en électricité sur l'ensemble du territoire valaisan, le Conseil d'Etat affirme dans ce rapport sa volonté de prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en place d'une société cantonale du réseau, prévue à l'art. 13 LcApEl, ayant pour but la propriété et l'exploitation du réseau électrique de distribution suprarégionale des niveaux 2 et 3 sur le territoire du canton du Valais. Il mentionne également que cette société pourrait résulter d'une fusion des sociétés existantes (B-Valgrid et Valgrid) et du transfert des actifs concernés d'autres sociétés actives au niveau du réseau suprarégional.

Durant l'année 2020, FMV, en tant qu'actionnaire majoritaire des sociétés Valgrid et B-Valgrid, a analysé les modalités de mise en oeuvre d'une société cantonale. Des propositions concrètes ont été soumises début 2021 aux différents acteurs concernés. Le processus se poursuit durant l'année 2021, avec comme objectifs ambitieux une mise en oeuvre opérationnelle de la société cantonale 65 kV au 1er janvier 2022.

Compris dans la Stratégie Réseaux 2025 de Swissgrid et tenant compte des futurs besoins liés à la Stratégie énergétique 2050, divers projets, dont le développement du réseau à très haute tension (THT) en Valais, sont en cours de réalisation comme:

– Le projet Chamoson-Chippis est nécessaire pour le transport de l'énergie produite dans les grandes centrales hydroélectriques valaisannes. Malgré quelques retards occasionnés par la pandémie de COVID-19 au printemps 2020, Swissgrid a poursuivi dans la 2ème moitié de l'année les travaux de construction de la ligne aérienne entre Chamoson et Chippis. La ligne aérienne, d'environ 30 kilomètres de longueur, sera construite via un nouveau tracé, plus éloigné des zones résidentielles. Les lignes de Swissgrid, des CFF et de B-Valgrid (partiellement) sont réunies sur les mêmes pylônes. Ainsi, environ 90 kilomètres de lignes aériennes et plus de 300 mâts pourront être démontés. Avec une mise en service prévue en 2022, la ligne aérienne 380 kV Chamoson-Chippis constitue un élément essentiel de la Stratégie Réseaux 2025 de Swissgrid.

– En Valais, d'autres projets sont prévus pour renforcer et étendre le réseau à très haute tension, à savoir la construction du 3ème et dernier tronçon (entre la Bâtiaz et le Verney dans la plaine du Rhône) de la ligne THT reliant la centrale de pompage-turbinage de Nant de Drance au réseau électrique dans la plaine du Rhône à Martigny démarrée en milieu d'année 2020 et qui devrait durer deux ans ainsi que la poursuite des études et des travaux en lien avec les lignes Mörel-Ulrichen et Chippis-Mörel (augmentation de la tension de 220 kV à 380 kV). La réalisation de ces projets est nécessaire à l'évacuation, vers les centres de consommation, du courant produit par les aménagements hydroélectriques valaisans, dont en particulier le futur aménagement de pompage-turbinage Nant de Drance avec une mise en service prévue en 2022. Ces réalisations contribueraient grandement à régler les problèmes de congestion sur le réseau THT national.

NOTRE ANNÉE 2020

Faits marquants

Après d'intenses négociations menées par FMV, en charge des gestions administrative et technique de B-Valgrid, avec les partenaires OIKEN (Valais central) et Axpo/FMM (Riddes), les gains de foisonnement dans la manière de décompter les coûts de réseaux facturés par Swissgrid ont été récupérés dès le 1er avril 2020. Après l'installation de bobines de neutre aux stations 220 kV de Creux de Chippis et de Riddes en mars 2020, le réseau 65 kV valaisan est depuis lors exploité en permanence de manière galvanique. La gestion et la commande de tous les équipements HT concernés sont assurées par le centre de conduite NLC de FMV, ceci dans le but de continuer à garantir la sécurité d'approvisionnement. Pour rappel, les économies de coûts en faveur des consommateurs du Valais romand sont estimées à plus de 2 millions de CHF par année.

Exploitation

A l'exception de quelques dérangements techniques mineurs, l'exploitation du réseau de B-Valgrid s'est déroulée sans encombre en 2020. Tous les travaux nécessaires à l'entretien et à la maintenance des installations ont été réalisés.

Commission technique

Les membres de la commission technique, représentant l'ensemble des actionnaires, se sont réunis à deux reprises en 2020 afin de traiter les projets en cours et d'analyser les développements pour la société.

Assemblée générale 2020 et séance constitutive du Conseil d'administration

L'Assemblée générale ordinaire de B-Valgrid s'est tenue sous forme de vidéoconférence le 20 mai 2020 compte tenu du contexte sanitaire lié au COVID-19. Le Conseil d'administration l'a orientée sur les activités de la société et les actionnaires ont approuvé toutes les propositions faites par le Conseil d'administration. L'Assemblée générale a par ailleurs élu au Conseil d'administration pour une période d'une année Monsieur Stéphane Maret, représentant de FMV en remplacement de Monsieur Paul Michellod démissionnaire et Monsieur François Croisier, représentant de Sinergy Infrastructure, en remplacement de Monsieur Patrick Pralong démissionnaire. Dans la foulée de l'assemblée générale, la séance constitutive du Conseil d'administration a désigné M. Stéphane Maret comme Président de la société.

Tarifs 2021

Les tarifs de B-Valgrid pour 2021 sont globalement en légère hausse par rapport aux tarifs 2020, ceci principalement en raison de coûts d'exploitation et de location d'installations en hausse ainsi que de reports de différences de couverture supérieures par rapport à 2020.

NOS PRINCIPAUX PROJETS

Postes de Vernayaz et Chenevières, nouveaux transformateurs
En milieu d'année 2020, les deux nouveaux transformateurs 65/16 kV de 25 MVA pour les postes de Vernayaz et de Chenevières (Martigny) ont été mis en service conformément au planning fixé. Ils remplacent des transformateurs d'une puissance de 12.5 MVA arrivés en fin de vie technique.

Poste de St-Triphon, nouveau transformateur et renouvellement du contrôle-commande
Le 29 décembre 2020, le nouveau transformateur 220/65 kV de 230 MVA a été acheminé par convoi spécial et livré sur site à St-Triphon. Après le montage des équipements du transformateur, la mise sous tension a eu lieu en mars 2021. Parallèlement et en collaboration avec le partenaire Romande Energie, le renouvellement du contrôle-commande et des protections 65 kV à St-Triphon s'est terminé en mai 2021.

Monthey : développement du 65 kV afin d'améliorer la sécurité d'alimentation
En 2020, les activités liées à la 1ère étape (liaison entre le poste des Bans et celui de St-Triphon) se sont poursuivies conformément au planning de montage et de mise en service intervenus en fin d'année 2020. Le poste des Bans bénéficie dorénavant d'une alimentation directe depuis le poste de St-Triphon ainsi que d'une alimentation depuis le site chimique.

Concernant la liaison entre le poste des Bans et le poste «P210», l'autorisation de construire a été délivrée en début 2021 par l'organe compétent (ESTI). Le câble actuel à huile sera remplacé et une 2ème alimentation sera installée entre ces deux postes. Les travaux se poursuivront en 2021.

En parallèle, les travaux liés à la réhabilitation du poste 65 kV «P210» se sont poursuivis en 2020 conformément au planning avec les travaux de génie civil et la fabrication, le montage et le raccordement des armoires. La mise en service des différents modules hybrides 65 kV aura lieu de manière séquentielle jusqu'à la fin de l'année 2021.

Ces investissements s'inscrivent dans un plan d'investissements d'environ 16 millions de CHF destiné à améliorer la sécurité d'approvisionnement en électricité de la région montheysanne et du Val d'Illiez.

PERSPECTIVES

Dans le cadre de la construction de la ligne 380 kV Chamoson-Chippis, B-Valgrid installera un terne 65 kV sur le tronçon entre Riddes et Aproz, ce qui contribuera à améliorer la sécurité d'alimentation dans cette zone. Des nouvelles cellules 65 kV devront être installées au poste 65 kV de Riddes.

B-Valgrid poursuivra ses projets en 2021, principalement dans la région de Monthey et au poste de St-Triphon Les travaux se concentreront essentiellement sur les liaisons Bans - St-Triphon (2ème étape), le renouvellement du poste 65 kV «P210» et la liaison entre le poste des Bans et le poste «P210». Au poste 65 kV de Riddes, les travaux relatifs à la construction de nouveaux champs démarreront en 2021. En 2021, B-Valgrid réalisera les travaux d'ingénierie pour le renouvellement des disjoncteurs et d'un transformateur du poste d'Ecône et les études pour la construction d'un nouveau poste 65/16 kV dans la région de Fully.

Enfin, B-Valgrid continuera à s'engager pour le développement d'un réseau suprarégional unifié, sûr et performant, à un prix compétitif et stable.

PARTIE FINANCIÈRE

COMPTES 2020

COMPTE DE RÉSULTAT

EN CHF	Notes	2020	2019
Produits du transit d'énergie		14 155 532	15 311 722
Différence de couverture	2	-10 062	-75 826
Services-système et énergie renouvelable		1 310 732	1 770 566
Travaux pour tiers		1 023 905	-
Autres produits		424 766	679 476
Produits d'exploitation		**16 904 873**	**17 685 938**
Coûts des niveaux N1 à N4		-5 697 943	-7 305 007
Location de réseaux		-1 476 097	-1 537 407
Entretien et exploitation du réseau		-2 924 085	-2 948 770
Achats liés aux travaux pour tiers		-1 023 905	-
Services-système et énergie renouvelable		-1 310 732	-1 770 566
Frais d'administration		-367 111	-371 128
Frais divers		-5 508	-3 829
Impôts sur le capital et impôts fonciers		-142 000	-138 000
Charges d'exploitation		**-12 947 381**	**-14 074 707**
Résultat d'exploitation		**3 957 492**	**3 611 231**
Amortissements		-1 862 855	-1 999 965
Résultat avant intérêts et impôts		**2 094 637**	**1 611 266**
Produits financiers		1 433	10
Charges financières		-605 909	-603 136
Produits exceptionnels, uniques ou hors périodes	3	13 984	144 120
Résultat avant impôts		**1 504 145**	**1 152 261**
Impôts sur le bénéfice		-288 300	-234 900
Résultat annuel		**1 215 845**	**917 361**

COMPTES 2020

BILAN

ACTIF

EN CHF	Notes		31.12.2020		31.12.2019
Actif circulant					
Trésorerie			1 573 888		5 274 047
Créances sur ventes et prestations					
- envers les actionnaires et les proches		3 575 361		3 229 440	
- envers les tiers		716 492	4 291 853	656 644	3 886 084
Actifs de régularisation					
- envers les actionnaires et les proches		26 797		-	
- envers les tiers		2 160 718	2 187 515	2 080 080	2 080 080
Total de l'actif circulant			**8 053 256**		**11 240 211**
Actif immobilisé					
Immobilisations corporelles					
Immeubles et installations		61 264 817		56 776 927	
Travaux en cours		6 203 419		1 154 002	
- Fonds d'amortissements		-23 648 433	43 819 803	-22 132 249	35 798 680
Immobilisations incorporelles					
Droits de transit / location fibre-optique		1 220 900		1 220 900	
- Fonds d'amortissements		-888 536	332 364	-856 823	364 077
Capital non-libéré					
Capital-actions non libéré	4		480 000		480 000
Total de l'actif immobilisé			**44 632 167**		**36 642 757**
ACTIF			**52 685 423**		**47 882 968**

COMPTES 2020

BILAN

PASSIF

EN CHF	Notes		31.12.2020		31.12.2019
Capitaux étrangers à court terme					
Dettes sur achats et prestations					
- envers les actionnaires et les proches		2 063 920		2 303 571	
- envers les tiers		2 009 208	4 073 128	635 043	2 938 614
Dettes à court terme portant intérêt	5				
- envers les actionnaires et les proches		3 000 000		-	
- envers les tiers		5 000 000	8 000 000	-	-
Passifs de régularisation					
- envers les actionnaires et les proches		49 279		-	
- envers les tiers		1 451 228	1 500 507	1 472 411	1 472 411
Total des capitaux étrangers à court terme			**13 573 635**		**4 411 025**
Capitaux étrangers à long terme					
Dettes à long terme portant intérêt	6				
- envers les tiers		23 500 000	23 500 000	28 500 000	28 500 000
Provision pour stabilité du timbre			235 000		235 000
Total des capitaux étrangers à long terme			**23 735 000**		**28 735 000**
Capitaux propres					
Capital-actions	4	12 000 000		12 000 000	
Réserve légale issue du bénéfice		418 300		372 400	
Réserve facultative issue du bénéfice		1 742 643		1 447 182	
Bénéfice de l'exercice		1 215 845	15 376 788	917 361	14 736 943
Total des capitaux propres			**15 376 788**		**14 736 943**
PASSIF			**52 685 423**		**47 882 968**

COMPTES 2020

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

EN CHF	2020	2019
Résultat annuel	1 215 845	917 361
Amortissements	1 862 855	1 999 965
Cash-Flow	**3 078 700**	**2 917 326**
Variation des créances	-405 769	645 778
Variation des actifs de régularisation	-107 435	53 178
Variation des dettes	1 134 514	512 666
Variation des passifs de régularisation	28 096	173 424
Variation du fonds de roulement	**649 406**	**1 385 046**
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	**3 728 106**	**4 302 372**
Investissements	-4 802 848	-879 228
Travaux en cours	-5 049 417	-346 845
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	**-9 852 265**	**-1 226 073**
Paiement du dividende	-576 000	-576 000
Augmentation des emprunts	3 000 000	7 000 000
Remboursement d'emprunts	-	-7 000 000
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	**2 424 000**	**-576 000**
Total des flux de trésorerie	**-3 700 159**	**2 500 299**
Variation de la trésorerie		
Au 01.01	5 274 047	2 773 748
Au 31.12	1 573 888	5 274 047
Variation de la trésorerie	**-3 700 159**	**2 500 299**

COMPTES 2020

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Généralités

La loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEl) prévoit à son article 11 que les gestionnaires et les propriétaires de réseaux de distribution et des réseaux de transport établissent pour chaque réseau des comptes annuels et une comptabilité analytique, distincts de ceux des autres secteurs d'activité, "l'unbundling". L'activité principale de B-Valgrid SA est la distribution suprarégionale d'électricité. Les travaux effectués pour des tiers sont une activité annexe et marginale : les coûts et recettes y relatifs sont visibles distinctement dans les comptes. Les exigences législatives en matière de transparence dans la publication des comptes sont ainsi respectées.

1. Principes d'évaluation

Les comptes annuels de B-Valgrid SA ont été établis conformément aux règles du droit comptable suisse. Les principaux postes des états financiers ont été portés au bilan conformément aux informations ci-après.

Créances

Les créances sur ventes et prestations sont comptabilisées à leur valeur nominale, sans correction de valeur individuelle.

Actif immobilisé

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à leur valeur d'acquisition, en tenant compte des amortissements économiquement justifiés. Les amortissements sont établis selon la méthode linéaire basée sur l'estimation de la valeur d'utilisation technique et économique.

Les durées d'amortissement se basent sur les catégories suivantes:

Lignes aériennes	60 ans
Bâtiments et génie civil	50 ans
Transformateurs, câbles	40 ans
Droits de transit	30 - 40 ans
Champs de ligne, de transformateurs	30 ans
Location fibre-optique	20 ans
Circuits de mesure et de contrôle commande	10 - 15 ans

Cours de change

Le cours de change utilisé à la date du bilan au 31.12.2020 est celui publié mensuellement par l'Administration fédérale des contributions. Les transactions en cours d'année sont évaluées de la même manière selon le cours de change du mois concerné.

COMPTES 2020

2. Différence de couverture

Le mécanisme de calcul des coûts imputables prévoit le report de la différence de couverture des années précédentes dans le calcul du timbre. La différence de 2020 pourra ainsi être prise en compte dans le calcul du timbre d'acheminement des années 2022 et suivantes.

Le report de coûts pour 2020 se calcule ainsi:

EN CHF	
Insuffisance de recettes N3-N4	940 809
Différence sur les coûts et recettes imputables	-832 383
Adaptation WACC, base 31.12.2020 vs 31.12.2018	275 076
Différence de couverture des années antérieures	-471 300
Intérêts sur le solde de la différence de couverture des années antérieures.	77 736
Différence de couverture (report sur timbre 2022 et ss)	**-10 062**

3. Produits exceptionnels, uniques ou hors périodes

Sur l'exercice 2020 cette position enregistre une recette de part aux excédents en lien avec la couverture d'assurance. En 2019 les produits exceptionnels enregistraient les recettes de l'énergie réactive pour la période 2018 (correctif de Swissgrid) et d'une correction de location concernant la boucle du Val de Bagnes

4. Actionnaires

EN CHF	**Capital-actions**		**Type**	**Capital libéré**	**Solde à libérer**
FMV SA	6 360 000	53%	A	6 360 000	-
FMV SA	600 000	5%	B	120 000	480 000
SEIC SA	1 800 000	15%	A	1 800 000	-
Sinergy Infrastructure SA	960 000	8%	A	960 000	-
SOGESA	960 000	8%	A	960 000	-
Romande Energie Holding SA	960 000	8%	A	960 000	-
Commune de Fully	360 000	3%	A	360 000	-
	12 000 000			**11 520 000**	**480 000**

COMPTES 2020

5. Dettes à court terme portant intérêt

EN CHF			**31.12.2020**	**31.12.2019**
FMV SA	2020-2021	0.50%	3 000 000	-
Banque Cantonale du Valais	05.01.2009 - 05.01.2021	3.75%	5 000 000	-
			8 000 000	**-**

6. Dettes à long terme portant intérêt

EN CHF			**31.12.2020**	**31.12.2019**
Banque Cantonale du Valais	05.01.2009 - 05.01.2021	3.75%	-	5 000 000
Banque Cantonale du Valais	05.01.2009 - 05.01.2024	3.85%	5 000 000	5 000 000
Banque Cantonale du Valais	04.01.2010 - 04.01.2022	3.17%	3 000 000	3 000 000
Raiffeisen (*)	13.01.2014 - 06.01.2029	variable	3 000 000	3 000 000
Postfinance	04.01.2016 - 04.01.2023	0.65%	3 000 000	3 000 000
Postfinance	20.07.2016 - 20.07.2023	0.60%	2 500 000	2 500 000
Postfinance	07.01.2019 - 07.01.2027	1.00%	4 000 000	4 000 000
Postfinance	07.01.2019 - 08.01.2029	1.21%	3 000 000	3 000 000
			23 500 000	**28 500 000**

En relation avec les dettes ci-dessus, la société ne peut pas mettre en garantie ses actifs sans l'accord des bailleurs de fonds.
(*) Cette position concerne un crédit long terme, mais les tirages s'effectuent sur du court terme.

7. Moyenne annuelle des emplois à plein temps

La société n'a pas d'employés.

PROPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

UTILISATION DU BÉNÉFICE

EN CHF	**2020**
Bénéfice reporté	1 742 643
Bénéfice de l'exercice	1 215 845
Bénéfice à répartir	**2 958 488**
5% Attribution à la réserve générale	60 800
5% Dividende sur le capital-actions libéré de CHF 11'520'000	576 000
Report sur la nouvelle année	2 321 688
Total bénéfice réparti	**2 958 488**

DINI & CHAPPOT SA FIDUCIAIRE

NOFIVAL fiduciaire et révision
Rue du Rhône 5A
CP 759
1920 Martigny
T. 027 722 47 57
F. 027 722 71 54
www.nofival.ch

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION
SUR LE CONTROLE RESTREINT A L'ASSEMBLEE GENERALE
DE B-VALGRID SA à Martigny

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe) de **B-Valgrid SA** pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au conseil d'administration alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée.
En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ainsi que la proposition concernant l'emploi du bénéfice ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Martigny, le 26 mars 2021

Fiduciaire DINI & CHAPPOT SA

Philippe Dini
Expert réviseur agréé
(réviseur responsable)

Daniel Murisier
Expert réviseur agréé

NOFIVAL SA

Julien Monod
Expert réviseur agréé
(réviseur responsable)

Mathias Pellaud
Réviseur agréé

Annexes : Comptes annuels comprenant : bilan, compte de profits et pertes, tableau de flux de trésorerie, annexe ainsi que la proposition d'utilisation du résultat

IMPRESSUM

Rapport de gestion B-Valgrid 2020
Avril 2021

Responsable de publication
Didier Fournier

Texte / Graphisme et mise en page
FMV SA / LawrenceDesign, Conthey

Crédits photos
B-Valgrid
P.9 / Poste d'Ecône
P.10 / Transformateur T22 St-Triphon

Impression
Ronquoz Graphix, Sion

Photo de couverture: B-Valgrid, ligne 65 kV Aproz-Siviez

BVALGRID SA

B-Valgrid AG
Siège de la société :
CH-1920 Martigny

Gestion et exploitation:
c/o FMV SA
Case postale 506
CH-1951 Sion
Tel.: +41 27 327 45 00